



Stage non rémunéré pendant les congés payés

Par **Nathy31**, le **20/06/2023** à **00:58**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée en CDI dans une entreprise de secteur privé.

Je souhaiterais faire un stage car je prépare une formation.

Je ne souhaite pas que ce stage soit rémunéré et pouvoir le faire pendant mes congés.

Par contre sur mon contrat de travail, il est expressément dit que je ne peux pas travailler pour un particulier ou dans une autre entreprise pour avoir le temps de me reposer.

Est ce que je peux tout de même faire un stage non rémunéré ou bien je suis tenue par cette clause même pendant mes congés payés?

(dans la clause, il n'est pas mentionner expressément pendant les congés payés mais pour "éviter un état de fatigue préjudiciable à sa santé")

Merci d'avance pour vos réponses